

Newsletter du mois d'avril 2011

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux de vous adresser notre première Newsletter de cette année 2011. Nous vous laissons prendre connaissance des sujets qui suivent et sommes à votre disposition pour toute question. Bonne lecture.

Allocation pour impotence pour personnes handicapées de la vue

Dès le 1^{er} janvier 2011, les personnes en âge AVS vivant à domicile et atteintes dans leur santé depuis plus d'une année pourront demander une allocation pour impotence de degré faible, qui n'existait pas jusqu'alors.

Dans le domaine de la vue, cette allocation pour impotence de degré faible suit certaines règles dont vous trouverez les détails dans l'article 8065 de la CIIAI (circulaire sur l'invalidité et l'impotence) qui s'applique par analogie aux personnes en âge AVS, à savoir :

"Circulaire sur l'invalidité et l'impotence CIIAI

8065 Assurés aveugles ou gravement handicapés de la vue (RCC 1982 P.255) : on admet qu'il y a grave faiblesse de la vue lorsqu'une personne assurée présente une acuité visuelle à distance corrigée bilatéralement de moins de 0,2 ou lorsqu'elle présente une limitation bilatérale du champ visuel à 10 degrés à partir du centre (20 degrés de diamètre horizontal ; mesure du champ visuel : Goldmann-Perimeter III/4).

S'il existe à la fois une diminution de l'acuité visuelle et une limitation du champ visuel sans que les valeurs limites soient atteintes, on admettra tout de même une grave faiblesse de la vue lorsqu'elle entraîne les mêmes effets qu'une diminution de l'acuité visuelle ou une limitation du champ visuel dans les limites mentionnées (RCC 1982 p. 255). C'est également valable pour d'autres atteintes du champ visuel (p. ex. pertes sectorielles ou en croissant, hémianopsies, scotome central).

Exemple : Un assuré dispose d'une acuité visuelle à distance corrigée de 0,6 à l'œil gauche et de 0,3 à l'œil droit. En outre, son champ visuel est tubulaire avec une limitation de 15 degrés à partir du centre. Comme ces deux handicaps considérés ensemble requièrent une aide fournie par des tiers pour établir des contacts sociaux au moins aussi importante

qu'une limitation de l'acuité visuelle de moins de 0,2, l'assuré a droit à une allocation pour impotence faible. (Etat au 01.01.2010)

Si vous pensez remplir les conditions susmentionnées et n'avez fait encore aucune démarche, nous vous encourageons à contacter votre assistante sociale à Centrevue.

Groupe d'échange et de rencontre à Neuchâtel

Dès le 18 août 2011, Centrevue propose 10 séances de groupe destinées aux personnes malvoyantes ou aveugles de 20 à 65 ans. Les réunions auront lieu le jeudi de 14h30 à 16h30, à raison de toutes les 3 semaines environ. Elles se dérouleront dans une salle agréable à la gare de Neuchâtel.

Les personnes concernées recevront fin avril une invitation par courrier et pourront s'inscrire au moyen du bulletin d'inscription jusqu'au 10 juin 2011.

Nouveauté dans le monde du Milestone 312:

Pour rappel le Milestone 312 est un petit appareil multifonctions:

Fonctions Audio

Lecteur de musique : le Milestone 312 est compatible avec les formats MP3, AAC, WMA, WAV et OGG.

Enregistreur vocal : même dans un environnement bruyant comme le train, le Milestone 312 enregistre vos messages vocaux grâce au puissant micro incorporé.

Lecteur de textes par synthèse vocale : cette application vous permet de lire des fichiers textes en format txt, html ou doc. La vitesse de lecture est réglable.

Fonctions Livres

Le Milestone 312 lit les livres aux formats Daisy et Audible. La vitesse de lecture est également réglable.

Fonction Alarme

Cette nouvelle fonction du Milestone 312 se paramètre sur 3 niveaux : alarme unique, quotidienne ou exceptionnelle.

Fonction radio

Possibilité d'écouter un programme radio de son choix

A ceci peut s'ajouter un lecteur de code barre. Le Milestone peut désormais reconnaître les produits de la Migros et de la Coop (depuis peu) grâce à leur code barre.

Annoncé depuis plusieurs mois, le détecteur de couleur lié au Milestone est enfin disponible.

Nouveaux marquages podotactiles à Neuchâtel

Les arrêts de bus au nord de la gare, "arrêts Blaise Cendrars", sont désormais marqués au sol par un carré de lignes en relief. Ce carré est disposé vis-à-vis de la porte avant du bus lorsqu'il est à l'arrêt. Ce marquage fait suite à ceux qui ont déjà été faits à la Place Pury et à la rue St-Honoré.